



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-12-2025 /

Dossier complet le : 08-12-2025 /

N° d'enregistrement : 009426/KK P

1 Intitulé du projet

MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE D'ACCUEIL POUR DES ENTREPRISES A VOCATION AEROPORTUAIRE OU DRONE AU SEIN DE L'EMPRISE DE L'AEROPORT LE HAVRE OCTEVILLE ET EXTENSION DU PARKING

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LE HAVRE SEINE METROPOLE

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20008495200064

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PHILIPPE

Prénom(s)

Edouard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
8.	On entend par « aérodrome » : un aérodrome qui correspond à la définition donnée par la convention de Chicago de 1944 constituant l'Organisation de l'aviation civile internationale (annexe 14)., 8A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Zone d'activités : Le projet d'aménagement porte sur la création de lots à bâtir au sein de l'emprise aéroportuaire existante. Il ne requiert, ni entraîne, aucune extension ou modification des infrastructures aéronautiques, notamment de la piste d'atterrissage et des taxiways qui conservent leur géométrie et leurs caractéristiques actuelles. Extension du Parking : Capacité actuelle du parking : 164 places et 4 Gic. Projet d'extension de 61 places. Les travaux d'aménagement consistent : en la création d'aires de stationnement réparties en 3 lignes soit 17 places avec un revêtement enrobé, 44 places avec revêtement perméable et végétalisé, la création d'une voie de circulation entre les voies existantes, la réalisation de plantations d'arbres entre les lignes de stationnement (22 sujets, ratio de 1 arbre pour 3 places), la mise en place de 2 ensembles d'éclairage, la plantation d'une haie en limite Est du parking nouvellement créé, la matérialisation d'un emplacement Gic, afin de se conformer à la législation en vigueur, sera réalisée à côté des 4 emplacements déjà existants, par la transformation de 2 places de stationnement. En fin, la capacité du parking sera de 223 places et 5 Gic.

4.2 Objectifs du projet

Zone d'activités : L'aéroport du Havre n'est pas un aéroport de transport de passagers de grande ampleur (moins de 10 000 passagers) mais il accueille une activité diversifiée, dont une partie est indispensable à l'écosystème portuaire et à la sécurité : douanes, sécurité civile, hélicoptère de la station de pilotage Le Havre-Fécamp. Le pôle Drone, en développement, conforte le rôle de l'aéroport, au service de la place industrielle-portuaire. Dans ce contexte, le projet, sobre en foncier, vise à aménager ("lotir"), sur le domaine public aéroportuaire, une zone propice à la construction de nouveaux bâtiments (hangars et ateliers aéronautiques, bureaux, ...) pour accueillir des activités économiques spécifiques (avions, hélicoptères, drones, ...) pouvant bénéficier d'un accès ou d'une proximité de la piste et/ou des équipements de l'aérodrome. Extension du Parking : Dans le cadre de son développement, l'aéroport accueillera à compter de la 2ème quinzaine de février 2026 de nouvelles lignes charter, notamment durant les périodes de vacances scolaires. Dans le respect de la configuration actuelle du site (voies d'entrée, de sortie et de desserte), il convient de répondre à la demande de stationnement des passagers dans la mesure où le domaine public situé à proximité de l'aéroport n'offre pas

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Zone d'activités : L'aménagement de la zone comprendra la création des voiries de desserte et leur raccordement au réseau existant et l'extension des réseaux nécessaires à la viabilisation des futurs lots : - Travaux de génie civil de création de voirie. - Extension des réseaux électricité, fibre, adduction d'eau potable. - Raccordement au réseau urbain d'assainissement ou création d'un assainissement non collectif. Aucune démolition ni coupe d'arbre n'est nécessaire. Le projet prévoit le traitement des végétaux invasifs (Renouée du Japon) présents sur le site. Les marches de travaux contiendront des clauses... (déchets...) Extension parking : Les travaux consisteront en : - Démolition des revêtements existants sur une partie de l'emprise (391 m²), - Pose de bordures béton pour délimiter les espaces de stationnement (prolongation du parking), - Decapage de la terre végétale sur la voie de desserte et les places, stockage sur site et le volume excédentaire sera évacué pour une utilisation sur d'autres chantiers du territoire de la Communauté urbaine), - Mise en place des réseaux d'éclairage sous tranchées, des massifs et 2 candélabres, - Terrassements pour les nouvelles plateformes, - Mise en œuvre des couches d'assise sur voiries et stationnements créés, - Pose d'enrobe noir sur voiries et zone de stationnement à l'Ouest, - Structure drainante sur zones de stationnement à l'Est, - Nivellement des noues et délaisses, - Enherbement et plantations sur espaces végétalisés, - Réalisation des signalisations horizontales et verticales. Gestion des eaux de ruissellement pendant les travaux : - Protection des réseaux existants, sans réception d'eaux non filtrées, - Filtration avant rejet : noues de récupération, confinement et filtres avant évacuation vers réseaux d'assainissement, -

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Zone d'activités : La zone d'activité est destinée à être divisée en 3 à 10 lots à la demande. Les lots feront l'objet de conventions d'occupation temporaire du domaine public (COT) avec droits réels pour les futurs titulaires constructeurs des bâtiments. Elle sera exploitée par le délégataire en charge du site. À la fin des COT, conformément aux textes qui les régissent, les constructeurs des bâtiments doivent les démolir pour remettre en état initial le site, à moins que la Communauté urbaine ne décide de les conserver. Extension du Parking : Caractéristiques : Afin d'intégrer au mieux cette extension de parking, elle s'appuiera sur les voies entrantes et sortantes du parking existant, et la voie de desserte qui délimite aujourd'hui le parking desservira 17 nouvelles places de stationnement. Une nouvelle voie de 405 m² permettra de desservir 44 autres places de stationnement au revêtement perméable. Un soin particulier sera porté aux aménagements paysagers qui agrémentent les espaces de stationnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Zones d'activités Surface plancher Parking Surface plancher	(m², 9700) (m², 2298)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Renouvellement de l'autorisation d'extension par arrete prefectoral du 6 fevrier 2019. Voir notice descriptive jointe. Extension parking : Actuellement le parking presente 164 places et 4 emplacements pour Gig Gic. Sur ce parking existant, 152 places seront equipees de panneaux photovoltaïques (dossier ayant fait l'objet d'un acte d'urbanisme precedemment avec avis favorable). Le projet d'extension prevoit la creation de 61 places et 1 Gig Gic qui sera amenege sur l'emprise de 2 places dans la continuite des 4 places Gig Gic preexistantes. Au final, le parking offrira une capacite de 223 places et 5 Gig Gic.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le Havre et Octeville-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prevention du bruit dans l'environnement (PPBE) adopte par la Communauté urbaine en 2025. L'aéroport n'est pas concerne par le CBS.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Arrete d'approbation de modification du PPRL - PANES du 1er juillet 2022 et Arrete d'approbation de modification du PPRT ZI du Havre du 26 janvier 2021. Hors perimetre de l'operation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas d'antieriorite historique d'activites autres qu'agricole. Un alea pyrotechnique issu de la Seconde Guerre Mondiale.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 du cordon littoral est situe a 1 300 metres du perimetre du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pour l'extention du parking : 1300 m3 de terre vegetale qui seront utilisees sur d'autres chantiers de la Communaute urbaine : 600 m3 au parc forestier de Montgeon au Havre, 700 m3 sur deux operations d'aménagement a Villainville et Saint-Romain-de-Colbosc.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site a vocation à accueillir exclusivement des activités compatibles avec la fonction aéronautique du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Il entrainera une hausse moderee du trafic routier liee aux flux logistiques.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Sous reserves des activites des preneurs de lots, non connues a ce stade.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet d'aménagement au sol n'impacte pas le trafic aerien et ne justifie pas une revision du Plan d'Exposition au Bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Extension du reseau d'eclairage sera adapte, comme celui existant, a l'activite de l'aeroport (en fonction des vols)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'activité des preneurs de lots viendra se joindre avec celle de l'aéroport dans son ensemble. La pose de panneaux photovoltaïques sur l'emprise du parking existant n'est pas de nature à engendrer des incidences cumulées avec le projet d'extension.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La cloture delimitant administrativement et techniquement la zone "cote piste" (ancienne "zone reservee") de la zone "cote rue" (ancienne "zone publique") de l'aeroport, devra etre deplacee a l'endroit du projet, en accord avec les services competents de l'Etat (DGAC, PAF - Douanes,...).

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'etude de suivi de la biodiversite 2024 n'identifie pas d'enjeux specifiques au droit du projet. (Rapport en annexe)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Zone d'activites : Le principal impact environnemental du projet est l'impermeabilisation des sols. Celui-ci sera traite par un bassin a debit regule avant rejet des eaux dans les ouvrages de gestions des eaux pluviales existants, ou en totalite par infiltration. Voir la note annexee relative a la maitrise des incidences environnementales. Extension du Parking : Le perimetre du projet est de 2 298 m² dont 391 m² en enrobe (dont 357,50 m² de voie conservee) et 1907 m² de pleine terre enherbee. Le projet prevoit 773 m² d'espaces verts en pleine terre avec plantation de 22 arbres et haie sur un lineaire continu de 57 metres ; 405 m² de voie nouvelle en enrobe ; 550 m² de stationnement (44 places) en revetement permeable ; 212,50 m² de stationnement (17 places) en enrobe. Si aujourd'hui l'emprise de l'extension du parking est enherbee, la consultation des photos aeriennes du site depuis 1955 demontre que cette emprise a ete durant une grande periode amenee, voire occupee, du fait de sa situation centrale par rapport a la voie de desserte : - entre 1951 et 1985, l'emprise du projet est occupee par des batiments, des voies de desserte et du stationnement ; - sur les photos suivantes (extraits de 2003 et 2009), reste sur cette emprise un batiment qui sera demoli (cf. extrait de 2022).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Zone d'activités : Le projet ne prévoit pas de création ni d'extension de piste d'envol avion. Il a vocation à contribuer au développement de l'activité aéroportuaire sur un site qui le prévoit et dont c'est la vocation, sans en modifier le fonctionnement ni le trafic. L'aéroport dans son ensemble fait l'objet d'un suivi de biodiversité régulier, à l'initiative de la Région Normandie et de SEALAR, le délégataire. Le site d'implantation ne comporte ni végétation ni biotope singulier. En conséquence, la Communauté urbaine estime que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Extension du Parking : Le projet d'extension du parking de l'aéroport Le Havre - Octeville devrait être dispensé d'une étude environnementale au cas par cas étant donné que : - Les voies de circulation d'entrée et de sortie délimitent aujourd'hui le parking

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PROTOIS

Prénom Steven

Qualité du signataire Directeur

À LE HAVRE

Fait le 25-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)